

CIRCULAIRE N° 208 du 10 Juillet 1975

Cl : B-12 à MM. le s/Directeur, Chef des Services Douaniers d'ABIDJAN
 les Chefs de Bureaux
 les Chef et Inspecteurs de VISITE

Objet : AUGMENTATION DES TAUX DE FRET IMPORT -EXPORT

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous pour information, le texte intégral de la NOTE DU SECRETAIRE GENERAL DU CONSEIL IVOIRIEN DES CHARGEURS, du 30 juin 1975, à Messieurs les chargeurs.

« Le Conseil Ivoirien des Chargeurs a le plaisir de vous informer qu'au terme des négociations qu'il a entreprises avec les conférences maritimes les résultats suivants ont été obtenus :

1°) Augmentations générales des taux de fret- import-export

a) COWAC	13,50 %	au lieu de 30 %	avec effet le	1/6/75
b) OTRAMA	12,50 %	22,2 %	1/7/75
c) IWAC	12,50 %	25 %	1/7/75

Il est rappelé :

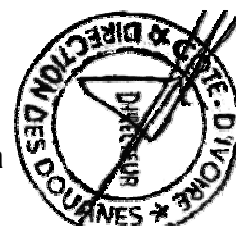
- 1) Que ces augmentations sont applicables aux taux antérieurement négociés.
- 2) Que les marchandises présentant un intérêt particulier pour la Côte d'Ivoire feront l'objet de négociations futures en vue d'obtenir des taux de fret préférentiels.

AMPLIATIONS :

Chambre de Commerce
Chambre d'Industrie
Chambre d'Agriculture
Syndicat des Transitaires
S/c Directeur SOCOPAO
pour information,

Le Secrétaire Général
Signé F. ABOUANOU

La présente circulaire sera affichée à la
porte extérieure de votre Bureau



M.K. ANGOUA